

Espaces Publics Numériques (EPN) - Partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur : Dans le prolongement de sa politique en faveur des usages liés aux Technologies de l'Information, et de la réduction de la fracture numérique, la Ville de Besançon souhaite s'engager sur le développement progressif d'Espaces Publics Numériques.

Ces lieux ressources doivent permettre à tous les Bisontins (familles, étudiants, personnes âgées, mouvements associatifs...) de découvrir les services en ligne, d'acquérir les connaissances minimales et de pouvoir à tout moment accéder à Internet, soit à des fins de recherches, soit pour communiquer avec les administrations et les collectivités territoriales (e-administration).

L'objectif consiste à installer un EPN central et des espaces satellites en réseau, l'EPN central étant le coordonnateur du dispositif.

La création de ces espaces pourra être faite en partenariat avec les différentes structures existantes (maisons de quartier, associations...) ayant déjà engagé une action en faveur du développement des TIC. C'est ainsi que nous prévoyons de «labelliser» certaines structures qui participent aux formations des parents dans le cadre du cartable électronique.

Il est proposé de créer au 2ème trimestre 2004 un EPN sur le secteur de Planoise, dans les anciens locaux du Relais Jeunesse. Cet espace sera doté de 12 ordinateurs multimédia, connectés à haut débit sur le Réseau Lumière, d'un scanner, appareil photo numérique, imprimante.

Cet environnement sera aussi mis à disposition d'autres structures municipales ou para-municipales (CCAS, Conseil des Sages, CBJ, Conseils de quartier, associations ...) soit pour y réaliser des animations thématiques, soit pour publier de l'information dans le cadre du futur portail Web de la Ville, soit pour y assurer de la formation.

De manière simultanée, il est envisagé de faire évoluer la salle multimédia de P. Bayle.

En effet, le projet consiste à créer fin 2004, dans les locaux du 2ème étage une salle partagée pour les besoins de la Bibliothèque et d'un EPN.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, la salle actuelle sera aménagée (mobilier, matériels et logiciels informatiques). Ces équipements seront ensuite transférés dans la nouvelle salle.

L'animation de ces espaces sera faite à terme par 3 agents municipaux, l'un étant déjà en poste à la Maison de quartier de Planoise, les autres étant à recruter.

La mise en œuvre de ces EPN s'effectuera dans le cadre du dispositif Cyber Bases de la Caisse des Dépôts et Consignations qui définit des conditions précises :

- portage du projet par une structure publique
- pas de but lucratif
- accès gratuits à certaines heures
- présence d'animateurs obligatoire
- amplitude d'horaires adaptés au public
- ateliers collectifs
- organisation d'au moins un événement chaque année.

Les locaux, le mobilier, la signalétique, les équipements doivent répondre à des exigences minimum.

Dans le cadre de ce dispositif, les animateurs bénéficieront d'une formation de base et sans cesse renouvelée. Ils seront intégrés au réseau national de la CDC et pourront ainsi bénéficier des expériences d'autres collectivités.

Différents contenus, négociés avec les éditeurs, sont mis en ligne par la CDC dans le cadre d'un portail destiné au public et aux animateurs.

Le budget d'investissement consacré au projet se décompose ainsi :

Description	Planoise	P. Bayle
Aménagement locaux signalitique	1,00 K€ TTC	1,00 K€ TTC
Mobilier	17,00 K€ TTC	17,00 K€ TTC
Matériels et logiciels informatiques	44,00 K€ TTC	43,00 K€ TTC
Formation Initiale des animateurs	2,50 K€ TTC	2,50 K€ TTC
TOTAL	64,50 K€ TTC	63,50 K€ TTC

La CDC prendra en charge Jusqu'à 50 % du financement (investissement), le complément étant assuré par les budgets 2003 et 2004 du Département TIC.

Le budget annuel de fonctionnement s'établit à :

Description	Planoise	P. Bayle
Energie - Frais d'entretien - Téléphonie	2,00 K€ TTC	-
Rémunération animateurs	30,00 K€ TTC	30,00 K€ TTC
Maintenance des équipements	2,00 K€ TTC	2,00 K€ TTC
Frais accès Internet (accès Lumière)	-	-
Divers consommables (papier, encre)	1,00 K€ TTC	1,00 K€ TTC
Portail CDC	3,00 K€ TTC	3,00 K€ TTC
TOTAL	38,00 K€ TTC	36,00 K€ TTC

Le loyer annuel des locaux de Planoise est estimé à 18 K€.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que d'autres organismes susceptibles de soutenir ce dossier,

- signer les conventions à intervenir,

- inscrire le montant de ces aides au budget de l'exercice courant par décisions modifications aux chapitres de recettes concernés et affecter ces crédits en dépenses au chapitre 90.020. 2183.2603 CS 10100.

«Mme Françoise PRESSE : Ce rapport a pour but de présenter les Espaces Publics Numériques qui sont des espaces multi média de proximité. Cette politique s'inscrit dans les politiques TIC que nous avons déjà engagées au niveau de ce mandat avec la formation des parents dans l'opération Cartable Électronique dont on va parler au point suivant et la formation des conseils de quartiers, mais plus largement ces Espaces Publics Numériques pourront permettre l'accès de tout citoyen, étudiant, jeune, famille, association, groupe constitué, à un équipement qui leur permettra de découvrir les services en ligne, de découvrir de nouveaux logiciels et éventuellement de pouvoir créer des sites ou d'avoir accès à toute nouveauté dans ce domaine. Pour les deux premiers espaces numériques qui seront créés qui font l'objet du rapport, il s'agit tout d'abord d'un espace central qui sera situé au Centre Pierre Bayle qui aura comme mission de coordonner l'ensemble du réseau et d'assurer aussi des formations de base et d'un espace public numérique sur Planoise puisque vous savez que sur Planoise nous avons la volonté d'offrir à la population un ensemble d'équipements. Cet espace public sera le premier équipement que l'on ouvrira autour d'avril 2004, suivi d'un second au Centre Pierre Bayle, on verra ensuite pour la labellisation d'autres sites. La Caisse des Dépôts et Consignations qui est notre partenaire investit à hauteur de 50 % dans cette opération. Quant au fonctionnement, il est à la charge de la Municipalité, vous avez le détail dans le rapport. Notre volonté est que par la suite, au niveau de l'agglomération, il puisse y avoir une extension de ces différentes politiques, l'idée étant de faire de cette agglomération un territoire numérique qui soit de pointe et reconnu nationalement.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est effectivement quelque chose d'assez remarquable qui est en train d'être mis en place, doucement, sans peut-être faire trop de mousse autour, et je crois que c'est essentiel pour la vulgarisation des nouvelles technologies, entre autres tout ce qui tourne autour d'internet et du multimédia».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.